

Florence Huart **EDITORIAL**

L' Union européenne vient de franchir une nouvelle étape importante de son histoire avec l'introduction des pièces et billets en euros dans douze États membres, le 2 janvier dernier. La mise en circulation de la nouvelle monnaie unique s'est faite sans grands dérapages techniques, et elle a, jusqu'à présent, été accueillie plutôt favorablement par les populations. Ce succès est encourageant à plus d'un titre. D'abord, il récompense les efforts que les gouvernements et les citoyens des pays de la zone euro ont poursuivis depuis plus d'une décennie. N'oublions pas, en effet, que les années 1990 ont été pour les pays européens une période de " privations " imposées par des politiques monétaires et budgétaires restrictives, et ont pu, de ce point de vue, être appelées " la décennie perdue " en termes de croissance économique et de créations d'emplois. Ces politiques d'austérité, menées au nom des critères de convergence pour la participation à la zone euro, ont menacé un objectif fondamental de l'Union, inscrit dans l'article 2 de son traité fondateur :

celui de la Cohésion économique et sociale et de la Solidarité entre les États membres. Ont témoigné de cette menace les disparités économiques réelles (en termes de PIB par habitant régionaux, de taux de chômage régionaux) qui se sont accrues pendant cette période, ainsi que les réticences des gouvernements nationaux à renforcer le budget européen pour financer le futur élargissement (ou leurs querelles sur leurs contributions nettes à ce budget, qui sont apparues bien mesquines au sommet de Berlin en mars 1999).

... suite en page 2

L'élargissement de l'Union européenne : un projet ambitieux

Noël Flageul

Université Charles-de-Gaulle Lille 3

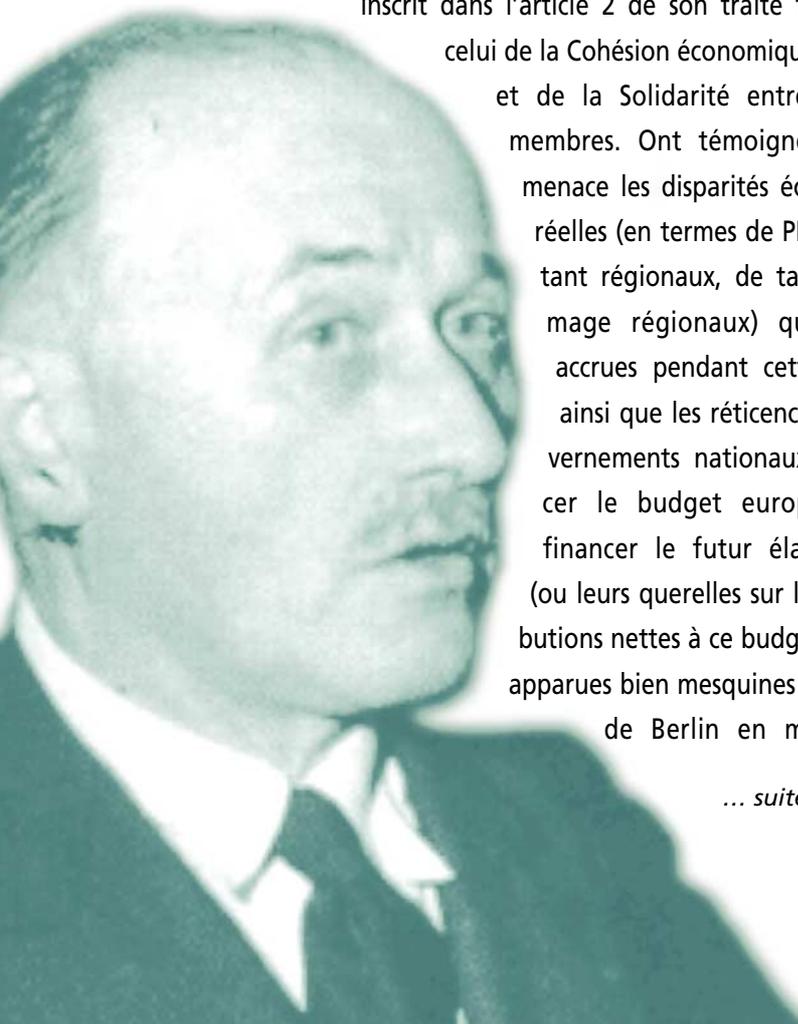
L'

Europe communautaire, par rapport à son étendue initiale limitée aux six États membres fondateurs signataires du traité

de Rome du 15 mars 1957, a déjà connu plusieurs extensions, avec les adhésions : en 1973, du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni ; en 1981, de la Grèce ; en 1986, de l'Espagne et du Portugal ; et en 1995 de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède.

L'élargissement actuellement en cours est d'une toute autre nature, par le nombre de pays concernés (une douzaine), par leur niveau de développement notablement inférieur, et par le fait qu'il s'agit, Chypre, Malte et la Turquie mis à part, d'économies en transition résultant de la dislocation du bloc soviétique. Envisagé depuis juin 1993 lors du Conseil européen de Copenhague, le processus a été officiellement lancé au Conseil européen de Luxembourg en décembre 1997. Les incidences sont nombreuses pour tous les partenaires concernés, les critiques et les interrogations n'étant pas absentes du débat.

... suite en page 2



...EDITO... suite

Il est donc heureux que la monnaie unique voit enfin le jour, dans la vie quotidienne des gens : leurs efforts passés (plus d'impôts, restrictions des aides publiques ou sociales, faible progression des salaires réels) n'ont pas été vains. Car l'euro doit être porteur de croissance, de stabilité, et de cohésion. D'autre part, son avènement en tant que monnaie fiduciaire retient l'attention des pays de l'Union européenne qui ne font pas partie de la zone euro : Royaume-Uni, Danemark et Suède. Ainsi, des débats sont-ils ranimés dans ces pays au sujet de l'opportunité d'organiser précocement un nouveau référendum sur la participation à la zone euro. Les états d'esprit changent : les gens soupèsent davantage les bénéfices d'une monnaie unique pour leurs voyages en Europe ; le gouvernement britannique s'interroge sur les conséquences d'une prolongation de sa stratégie attentiste (wait-and-see) ; le gouvernement danois a déjà renoncé à l'autonomie de sa politique monétaire et n'a pas de motifs économiques contre l'adoption de l'euro (son refus concerne essentiellement les aspects institutionnels et politiques de l'Union – jugés peu transparents) ; le gouvernement suédois, qui s'est arrogé une dérogation, suivra probablement son voisin si ce dernier décide de franchir le pas. Ces débats renouvelés sont positifs car une participation précoce de ces pays à la zone euro renforcera les avantages de la monnaie unique.

L'histoire ne s'arrête pas là. L'euro n'est pas une fin en soi, mais une étape. Et l'Union européenne sera confrontée à d'autres défis dans les prochaines années. La Lettre Jean Monnet continuera à nourrir la réflexion sur les enjeux et modalités de l'intégration européenne, dans ses aspects multiples : politiques, économiques, sociaux, géographiques. Ce mois-ci, un article de Noël FLAGEUL présente l'ambition du projet d'élargissement de l'UE à une douzaine de pays. Il montre que les efforts des Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) dans leur préparation à l'adhésion sont soutenus par une aide communautaire importante sur les plans financier et technique. Il soulève aussi les interrogations de la période post-adhésion. L'article de Michel BATTIAU porte lui sur les effets de l'intégration économique régionale. Il analyse les bénéfices qu'une région, le Nord-Pas-de-Calais, retire de son appartenance à un espace économique régional dynamique (le Nord-Pas-de-Calais avait déjà retenu l'attention dans la précédente Lettre avec l'article de Serge Dormard relatif aux conséquences de la nouvelle politique régionale européenne sur les aides versées à la région). Il illustre bien ce que l'on appelle la théorie des "clubs de convergence" : le meilleur moyen pour qu'une région croisse à un rythme rapide est que les régions géographiquement voisines le fassent aussi (grâce à l'environnement porteur, par le mimétisme).

Florence Huart

Pôle Jean Monnet

...L'élargissement de l'Union européenne :
un projet ambitieux... suite

La démarche retenue est progressive et conditionnelle, un appui notable des Quinze ayant été prévu pour faciliter les adaptations nécessaires.

Des enjeux majeurs

La dimension politique du projet est indéniable : à la suite de l'effondrement de l'Union soviétique et de la fin définitive de la guerre froide, il s'agit de contribuer à reconstruire définitivement un nouvel équilibre international, en confirmant le choix des PECO (Pays d'Europe centrale et orientale) en faveur de la démocratie et de l'économie de marché. Dix pays appartenant à cet ensemble sont concernés par l'élargissement : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie. Les trois autres pays avaient posé leur candidature antérieurement : Chypre, Malte et la Turquie.

Les incidences économiques

L'objectif est de stimuler les échanges, la croissance et le niveau de vie de l'ensemble de l'Union, en poursuivant la dynamique vertueuse qui a marqué l'intégration européenne depuis ses origines. Le bénéfice attendu par les PECO semble incontestable, les accords d'association conclus avec eux dès les années quatre-vingt-dix ayant supprimé les distorsions tarifaires et amélioré l'exploitation des économies d'échelle et l'allocation des facteurs de production. Les perspectives d'adhésion stabilisent l'environnement institutionnel et favorisent les investissements directs en provenance de l'étranger en réduisant l'incertitude. Les scénarios de forte croissance initialement envisagés pour ces pays sur la période 2000-2010 (de l'ordre de 5 % par an au moins) risquent d'être remis en cause par le ralentissement mondial observé en 2001 mais la tendance prévisible

apparaît nettement positive, surtout pour les candidats les plus avancés dans la voie des réformes (Hongrie, Pologne, République tchèque).

Les PECO, dès le début de la transition, se sont très rapidement tournés vers l'Ouest, aux dépens de la Russie : leur commerce extérieur est actuellement orienté à hauteur d'environ 60 % vers les quinze États membres, part comparable à celle des échanges intracommunautaires (de l'ordre de 65 %). Grâce aux avantages compétitifs offerts, coût et qualité de la main d'œuvre, tradition industrielle dans plusieurs cas, ils constituent une localisation attractive pour les implantations ou les prises de participation en provenance de l'Union européenne (UE).

Les avantages retirés par les actuels États membres apparaissent plus contestables, des craintes liées au renforcement de la concurrence se manifestant en particulier dans certains secteurs industriels et en matière agricole. En réalité, le libre-échange, prévu à l'échéance de 2002 par les accords d'association et déjà complètement réalisé depuis 2000, n'a pas eu d'effet perturbateur. Les travaux de la Commission prévoient une accélération des exportations de la Communauté vers les nouveaux partenaires et une contribution active à la croissance.

Le niveau actuel des taux de change des PECO, sensiblement inférieur à la parité du pouvoir d'achat de leurs monnaies, ne décourage pas leurs achats à l'Ouest, notamment de biens d'équipement, leurs balances commerciales et courantes restant largement déficitaires. L'offre locale en cours de restructuration ne permet pas de satisfaire leurs besoins. À terme, la tendance à la hausse du coût des salaires horaires et l'appréciation réelle des taux de change devraient empêcher tout risque de dumping monétaire, la théorie de dumping monétaire, la théorie (cf. les études de BALASSA sur ce

thème) et la pratique paraissant établir que l'écart entre la valeur externe observée d'une devise et la parité de son pouvoir d'achat (PPA) se réduit au fur et à mesure du développement.

Des interrogations subsistent cependant sur l'ampleur du rattrapage économique à assurer, les dix PECO ayant en moyenne en 1999 un PIB par tête de l'ordre de 40 % de celui de l'Union (si on l'évalue en PPA). Certes, en tenant compte seulement des cinq pays les mieux placés en termes de richesse (par ordre décroissant, Slovaquie, République tchèque, Hongrie, Espagne et Pologne), le niveau s'élève à 50 % environ en PPA, mais le décalage est beaucoup plus marqué qu'à l'époque de l'intégration dans la Communauté de pays moins développés que les Six (Espagne, et surtout Portugal et Grèce). L'entrée des dix PECO aura pour effet d'augmenter la population de l'Union de 28 %, mais seulement de 11,1 % son PIB (en PPA), cette disproportion étant source d'une hétérogénéité accrue.

Les conséquences financières

Elles sont de deux ordres :
- avant l'adhésion, une aide est apportée aux pays candidats pour faciliter les adaptations nécessaires de leurs structures économiques, de leurs institutions et de leurs pratiques. Les enveloppes nécessaires ont été programmées sur la période 2000-2006, suite à la réflexion menée en 1997 par la Commission dans le document "Agenda 2000". L'ensemble des dépenses communautaires ne doit pas représenter chaque année plus de 1,27 % du PNB consolidé de l'Union. De plus, les budgets affectés aux premiers adhérents seront progressivement utilisés pour les autres postulants ; après leur entrée, les nouveaux membres bénéficieront de l'ensemble des dispositions relatives aux politiques communes, notamment en matière de fonds structurels et de soutien agricole. Le risque d'un dérapage budgétaire n'est pas à exclure d'autant plus que les besoins sont

énormes. L'argument mérite cependant d'être tempéré, compte tenu du faible poids des économies considérées, des règles de plafonnement précédemment rappelées et des redéploiements possibles dans les dépenses (réduction des dépenses de fonctionnement liées à la PAC et augmentation des actions structurelles). Il ne faut pas oublier non plus que les nouveaux adhérents deviendront eux aussi des contributeurs au budget européen, même s'ils sont destinés à en rester longtemps des bénéficiaires nets.

Une démarche progressive

Afin d'éviter toute précipitation et de favoriser la réussite du projet d'une Europe élargie, un cadre strict a été défini précisant les conditions à remplir pour que les candidatures soient recevables et, durant la période préalable à l'adhésion, une stratégie de préparation des pays retenus a été élaborée, assortie d'une aide financière importante.

Des conditions d'adhésion rigoureuses

Dès 1991, en vue d'aboutir à une zone de libre-échange à l'horizon 2002, des accords d'association (appelés aussi accords européens) commencèrent à être conclus avec les PECO, ceux relatifs à Malte, à Chypre et à la Turquie remontant aux années soixante-dix. Le Conseil européen de Copenhague (juin 1993) a pris la décision de principe de l'admission à terme de nouveaux membres en subordonnant cette dernière aux trois critères suivants :

- la présence d'institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection ;
- l'existence d'une économie de marché viable ainsi que l'aptitude à faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union ;
- la capacité du pays candidat à assumer les obligations économiques et juridiques découlant des traités et de la réglementation européenne.

...L'élargissement de l'Union européenne : un projet ambitieux... suite

Les premières candidatures parmi les PECO furent déposées dès 1994, celles des autres pays étant antérieures : la Turquie en 1987, Chypre et Malte en 1990. La Commission a tracé, dans l'Agenda 2000, les perspectives de l'Union en suggérant d'ouvrir des négociations dans un premier temps avec l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovénie qui semblent répondre le mieux aux conditions précédentes, sans oublier Chypre. Cette proposition a été retenue par le Conseil européen de Luxembourg (décembre 1997) qui a prévu la mise en place d'une "conférence européenne" destinée à mener des consultations politiques entre les États membres et tous les pays ayant vocation à adhérer. Le Conseil d'Helsinki (décembre 1999) a décidé d'intégrer dans le processus les autres PECO, soit la Bulgarie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie et la Slovaquie, en y ajoutant Malte. La date d'ouverture des négociations ne préjuge pas de celle de l'adhésion, les premiers candidats en lice (dits du "groupe de Luxembourg") n'ayant pas forcément vocation à arriver avant les autres (ceux du "groupe d'Helsinki"). Les Conseils de Nice (décembre 2000) et de Göteborg (juin 2001) ont envisagé que l'Union pourrait accueillir les pays estimés prêts dès la fin de 2002, ce qui leur permettrait de participer aux élections du Parlement européen de 2004. Une position commune a été arrêtée à Nice sur les incidences des adhésions sur la répartition des sièges au Parlement et des voix au Conseil.

Le dernier critère est celui qui soulève le plus de difficultés : il porte sur la reprise de l'acquis communautaire, la réglementation européenne devant être non seulement transposée dans la législation nationale mais effectivement appliquée au jour de l'admission.

Chaque candidat fait l'objet d'un examen analytique rigoureux (appelé screening) de sa situation à l'occasion de discussions bilatérales avec les services de Bruxelles. Lors de conférences intergouvernementales, il entreprend des négociations, chapitre par chapitre, avec les Quinze, ces derniers ayant arrêté auparavant une position commune à l'unanimité. Il en résulte des engagements relatifs à la reprise de l'acquis et éventuellement l'aménagement de périodes transitoires dans certains domaines sensibles tels l'agriculture et la libre circulation des personnes.

La Commission établit pour chaque pays un rapport annuel évaluant les progrès réalisés et les difficultés rencontrées. L'appréciation portée sur le rythme des discussions et l'avancement des dossiers est divergente : les principaux intéressés sont impatients d'aller plus vite tandis que les États membres prônent une démarche prudente et veulent s'assurer de la réalité de l'adaptation des réglementations nationales.

De nombreux instruments d'accompagnement

Une stratégie renforcée de pré-adhésion a été mise au point à la suite des Conseils de Dublin (décembre 1996) et de Luxembourg (décembre 1997). Elle repose sur l'élaboration de "partenariats pour l'adhésion" lancés en mars 1998 qui déterminent, pour chaque postulant, les actions prioritaires à entreprendre et planifient l'assistance de la Communauté en fonction du calendrier des réalisations. Le pays concerné doit établir un programme national d'adoption de l'acquis communautaire où il indique les dispositions réglementaires à prendre et les réformes institutionnelles et administratives à mener, sa contribution aux dépenses étant précisée. Afin de faciliter

l'action du pays candidat, ses administrations ont été associées à celles de certains États membres sous la forme de jumelages portant sur des projets concrets. L'aide financière coordonne trois types de moyens :

- le programme PHARE (sigle signifiant Pologne Hongrie Assistance à la Restructuration des Économies), créé en 1989 pour soutenir le processus de réformes politiques et économiques dans les deux pays précités, a été étendu à l'ensemble des PECO.

Consistant initialement en un apport de savoir faire et d'assistance technique, il a été orienté vers l'amélioration de la capacité des administrations à mettre en œuvre l'acquis communautaire et le respect des normes européennes dans l'industrie, les transports, la qualité des produits et les conditions de travail. D'un montant de 10,5 milliards d'euros pour la période 2000-2006, soit 1,5 milliard par an, les concours prennent en général la forme d'aides non remboursables plutôt que de prêts, le cofinancement étant souvent de mise par le biais d'institutions telles que la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD) ;

- deux autres instruments ont été créés en 1999 sur la base des propositions de la Commission dans l'Agenda 2000. L'instrument ISPA (Instrument structurel de pré-adhésion) fournit un appui à des projets relatifs à l'environnement et aux transports à hauteur d'un milliard d'euros par an. L'instrument SAPARD (Special Accession Programm for Agriculture and Rural Development), doté de 500 millions d'euros par an, est destiné à l'agriculture et au développement rural.

L'enveloppe totale de ces trois dispositifs d'aide structurelle s'élève donc à 21 milliards d'euros sur l'ensemble de

la période 2000-2006, ce qui correspond à un doublement par rapport à la programmation pour 1993-1999 (1,5 milliard d'euros par an). De plus, il n'est pas prévu de réduction de ce montant au fur et à mesure des adhésions, ce qui accroît d'autant la part revenant aux candidats restants. L'accent est mis sur la coordination entre les moyens mis en œuvre, sur les actions complémentaires à entreprendre par les bénéficiaires eux-mêmes et sur leur responsabilité dans l'utilisation des fonds, la Commission procédant à une évaluation et à un suivi régulier.

Un approfondissement incertain

Le chemin vers l'élargissement semble désormais tracé, les modalités et les étapes ayant été clairement définies. Les avantages des nouvelles adhésions, même si elles suscitent des appréciations

divergentes, semblent certains : contribution à la stabilité politique et à la prospérité économique pour les principaux intéressés dont le rattrapage devrait être facilité, développement des relations commerciales et des investissements à l'étranger pour les actuels États membres, capacité plus grande de l'Union à faire face aux pressions migratoires et à la criminalité, à améliorer les conditions de travail et à protéger l'environnement.

Il reste que les conditions sont loin d'être complètement remplies par tous les candidats, surtout en matière de mise en œuvre et de respect de l'acquis communautaire. Ainsi la Turquie, la Bulgarie et la Roumanie ne répondent pas au critère économique. Sur le plan politique, de nombreux projets sont à réaliser concernant la modernisation de l'administration, le renforcement du système judiciaire,

l'égalité des femmes. Les politiques régionale et agricole devront être profondément remaniées pour tenir compte du faible niveau de développement de certaines zones et de la spécificité des structures des PECO.

Les perspectives apparaissent encore plus lointaines voire incertaines concernant une extension de l'Union à la Norvège, à l'Islande, aux pays des Balkans, à la Suisse et l'adoption par les nouveaux venus de la monnaie unique qui suppose une convergence réelle. Au-delà du cercle relativement homogène des États admis dans la zone euro, l'intégration ne risque-t-elle pas de devenir de plus en plus formelle en fonction de la multiplication des membres ? L'Europe ne serait-elle pas paradoxalement condamnée à conserver un contenu seulement économique aux dépens de son projet politique ?

Insertion géographique et croissance économique dans l'Europe des régions : l'exemple du Nord-Pas-de-Calais

Michel Battiau

Laboratoire de Géographie Humaine, Université de Lille 1



La croissance économique d'un territoire dépend de la combinaison de multiples ingrédients. Son positionnement géographique est l'un d'entre eux. Dans le cas du Nord-Pas-de-Calais, cet élément est souvent invoqué comme une donnée très favorable. Si, en 1801, c'est-à-dire avant que la révolution industrielle ne fasse sentir ses effets, le département du Nord était déjà le plus peuplé de France tandis que le Pas-de-Calais se situait en 4ème position, leur apparte-

nance à l'ensemble très dynamique et très urbanisé qu'avaient constitué, à partir de l'époque médiévale, les territoires riverains de la Mer du Nord n'y avait évidemment pas été étrangère.

Depuis 1815, les frontières internationales du Nord-Pas-de-Calais n'ont plus connu de modification. La Belgique, née en 1831 de la scission du Royaume des Pays-Bas, a simplement hérité de la frontière méridionale de ce dernier. Cela représente une grande différence par rapport à l'Alsace et à la

Lorraine, qui se sont fortement industrialisées, elles aussi, mais dans un contexte de frontières internationales instables. Avant la révolution industrielle, le Nord-Pas-de-Calais n'avait jamais bénéficié d'une aussi longue période de stabilité dans son insertion au sein des différents ensembles politiques de l'Europe du Nord-Ouest. Cette permanence ne signifie pas que les rapports avec les régions et les pays étrangers limitrophes ont constamment eu des effets identiques.

...Insertion géographique et croissance économique dans l'Europe des régions : l'exemple du Nord-Pas-de-Calais... suite

Un positionnement géographique favorable à l'industrialisation de la région

De 1815 à nos jours, l'évolution économique du Nord-Pas-de-Calais peut se schématiser en deux grandes périodes contrastées. Pendant les cent premières années, des crises conjoncturelles, parfois très vives, n'entravent pas un mouvement d'ensemble de croissance très forte. L'indicateur le plus simple et le plus révélateur en est probablement l'évolution démographique: entre 1801 et 1911, la population régionale s'accroît de 139% tandis que la population du territoire métropolitain, dans ses limites actuelles, ne progresse que de 50%.

Cette croissance, d'autant plus remarquable que le volume initial du peuplement était déjà notable, a reposé en bonne partie sur des facteurs endogènes: présence de la matière première alors la plus précieuse, à savoir le charbon ; existence d'une bourgeoisie entrepreneuriale dynamique... Les facteurs nationaux ne sont pas négligeables non plus. La proximité de la région parisienne offrait un vaste marché aux produits de l'industrie régionale et une source de capitaux pour la mise en valeur des ressources naturelles, l'édification des chemins de fer.

Le positionnement géographique de la région s'est alors révélé particulièrement favorable. La Grande Bretagne fut, jusque dans les années 1880, à la pointe du progrès économique et technologique. Sa proximité favorisa l'implantation de nouvelles industries telles que, par exemple, la dentelle mécanique à Calais et Caudry. D'une façon plus générale, de nombreux techniciens britanniques contribuèrent à apporter les dernières

nouveautés technologiques tandis que les entrepreneurs régionaux allaient sur place observer, pour ne pas dire espionner, les firmes britanniques. La proximité des différentes régions belges contribua aussi à l'essor du Nord-Pas-de-Calais. La Wallonie, l'un des premiers territoires continentaux à s'industrialiser, fut une source de capitaux et de savoir-faire qui contribuèrent notamment au développement de la métallurgie dans la vallée de la Sambre. La Flandre devint une terre d'émigration et constitua un réservoir de main-d'œuvre d'autant plus précieux pour l'industrie textile de l'arrondissement de Lille que l'attraction parisienne empêchait le Nord-Pas-de-Calais de puiser dans les grandes régions rurales françaises de l'Ouest. Tout cela contribua à amplifier la croissance régionale dans une mesure difficilement quantifiable mais certainement fort appréciable.

L'intégration économique régionale, un défi à l'attractivité du territoire

De 1914 à nos jours, le Nord-Pas-de-Calais a connu une évolution contrastée où les phases de croissance ont été englobées dans une tendance générale moins dynamique que celle de l'ensemble du pays. Au recensement de 1999, la région ne représentait plus que 6,8% de la population métropolitaine. Le Produit Intérieur Brut (PIB) régional par habitant, qui est un bon indicateur du volume des richesses produites, était, en 1997, à l'indice 82, contre un indice 100 pour la moyenne de l'Europe des 15 (ces données d'EUROSTAT sont établies en "standard de pouvoir d'achat" - SPA, c'est-à-dire que les PIB sont calculés en fonction du pouvoir d'achat estimé des différentes monnaies et non en fonction des parités monétaires

observées sur le marché des changes). Au cours de cette même année, l'ensemble de la France atteignait l'indice 100. L'Ile-de-France venait en tête avec un indice 157. Les régions étrangères limitrophes faisaient mieux que le Nord-Pas-de-Calais : pour la Wallonie, la valeur de cet indice s'élevait à 87, pour la Flandre à 115, et pour le Kent à 94.

On sait aussi que, depuis plusieurs décennies, le taux de chômage du Nord-Pas-de-Calais est régulièrement supérieur de 3 à 4% à celui de l'ensemble de la France. Ces difficultés ont évidemment des raisons endogènes. La région a dû faire face à la disparition de l'une de ses grandes activités de base, l'extraction du charbon, et si les autres sont encore présentes, elles ont fortement réduit le nombre de leurs emplois sous l'effet essentiellement des mutations technologiques. À cet égard, s'il est souvent dit que les trois piliers économiques traditionnels du Nord-Pas-de-Calais - charbon, textile, sidérurgie - se sont effondrés ; il ne faut, toutefois, pas confondre évolution économique et évolution du nombre des emplois. En effet, si l'extraction du charbon a bien disparu, le Nord-Pas-de-Calais produit à l'heure actuelle davantage d'acier qu'au début des années 1950. Ainsi, la sidérurgie est-elle, schématiquement, passée du stade d'industrie de main-d'œuvre à celui d'activité hautement automatisée. La grande majorité des emplois a disparu, mais il faut se méfier des considérations trop purement arithmétiques. Le salarié, dans les années 1950, consacrait presque la moitié de son budget à des dépenses alimentaires, suivait une scolarité très courte, et recevait des soins médicaux peu sophistiqués. Il en va tout autrement à l'heure actuelle, de sorte que

les effets induits pour l'économie régionale par la présence d'un emploi industriel sont nettement plus élevés. Dans le même ordre d'idée, l'entreprise industrielle achète de nos jours beaucoup plus de services, mais il est vrai que ceux-ci ne sont pas nécessairement localisés dans la région.

Au XIX^{ème} siècle, la seule façon pour la région de maintenir son dynamisme consistait alors à accueillir ou à générer de nouvelles activités. Il faut bien constater qu'à plusieurs reprises, son positionnement géographique a constitué un frein à cette évolution. Située à la frontière septentrionale du territoire national, le Nord-Pas-de-Calais, a été fortement ravagé par la guerre 14-18 et a été considéré, jusqu'à la seconde guerre mondiale, comme un espace menacé où il ne fallait pas développer d'activités "stratégiques". Toutes ces industries liées à l'armement relèvent généralement de la "haute technologie" de leur époque. Elles sont susceptibles d'avoir à long terme des retombées fort appréciables comme on l'observe bien avec le pôle aéronautique de Toulouse dont la naissance, entre les deux guerres mondiales, s'explique dans une large mesure par son éloignement des frontières menacées.

Depuis un demi-siècle ces considérations stratégiques ont disparu mais le Nord-Pas-de-Calais n'est plus, comme au XIX^{ème} siècle, entouré par des régions figurant parmi les principales locomotives économiques de l'Europe. Une étude récente de l'INSEE en faisait clairement apparaître l'une des conséquences importantes (Profils Nord-Pas-de-Calais, Direction régionale de Lille, mars 2001). Lors du recensement de 1999, il a été ainsi observé qu'environ 15 000 nordistes étaient devenus "frontaliers", c'est-à-dire qu'ils travaillaient dans un pays voisin, la Belgique en l'occurrence. En Alsace et en Lorraine, le voisinage de

la Suisse, de l'Allemagne et du Luxembourg, faisaient que ces flux concernaient globalement 130 000 personnes. Ce fait est d'autant plus frappant que la population cumulée de ces deux régions équivaut pratiquement à celle du Nord-Pas-de-Calais. Placée dans le même contexte géographique, notre région aurait un taux de chômage très nettement inférieur à la moyenne nationale! De la même façon, les données publiées par le Secrétariat d'Etat à l'Industrie montrent que le pourcentage des investissements étrangers dans l'appareil de production régional est beaucoup plus faible dans le Nord-Pas-de-Calais qu'en Alsace ou en Lorraine. Il est même inférieur à celui rencontré dans l'ensemble de la France. Précisément, au 1^{er} janvier 1997, la part des entreprises de plus de 20 salariés du secteur manufacturier (hors industries agro-alimentaires, bâtiment et secteur énergétique) possédées majoritairement par des capitaux étrangers était de 28% dans l'ensemble de la France, 25% dans le Nord-Pas-de-Calais, 33% en Lorraine, 44% en Alsace et 31% en Ile-de-France. Il faut noter que ces valeurs ont eu tendance à croître dans les années récentes, mais les écarts relatifs entre régions sont restés relativement stables.

Le nouveau contexte européen, la libre circulation des hommes et des marchandises, offre quand même certaines opportunités. Le Nord-Pas-de-Calais est, en Europe continentale, la principale porte pour les flux maritimes et ferroviaires avec la Grande-Bretagne, et se situe sur un grand axe de circulation Nord-Sud, Benelux, Méditerranée. Le défi est d'obtenir que ces flux ne fassent pas que traverser la région. Des initiatives aussi différentes que la création du "centre de la mer" Nausicaa à Boulogne ou la construction de la plate-forme multimodales de Dourges répondent à ce souci. Beaucoup d'autres pourraient

être citées qui, petit à petit, sont susceptibles d'avoir des effets cumulés non-négligeables. Là encore, il faudra du temps pour que soient exploitées ces potentialités, qui auront des retombées d'autant plus intéressantes que la région saura devenir attractive aux yeux des touristes et des investisseurs. Le dynamisme endogène sera amplifié par les échanges susceptibles de se faire avec les pays proches.

Le dynamisme des régions de proximité, un atout à exploiter

L'insertion géographique du Nord-Pas-de-Calais a plutôt contribué à amplifier les tendances économiques issues de sa dynamique propre. Il s'agit d'un cas de figure très différent de celui de la Lorraine, région à laquelle on le compare souvent. L'essor industriel de la Lorraine a été freiné, jusque dans les années 1950, par sa situation de terre disputée et partagée entre la France et l'Allemagne. Lorsque la crise a frappé cette région, les emplois frontaliers et les investissements étrangers en ont atténué les effets et lui ont permis, par exemple, de connaître un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale.

Depuis longtemps, l'évolution des régions frontalières a été fortement influencée par leur contexte européen. Bénéficiaire de voisins prospères est toujours une très bonne chose pour elles: les frontières n'ont jamais été hermétiques, le dynamisme finit toujours par se diffuser d'une façon ou d'une autre.

LES PRINCIPAUX CONTACTS



CONTACTS

Équipes de recherche

MÉDEE, Faculté des sciences économiques et sociales ;

tél. : 03 20 33 63 44 ; email : medee@univ-lille1.fr

LGH, UFR de géographie ;

tél. : 03 20 43 46 43 ; email : colette.heloir@univ-lille1.fr

CADRE, Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales ; email : schor@hp-sc.univ-lille2.fr

IRIED, Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales ; tél : 03 20 05 74 87 ; fax : 03 20 05 74 03

Formations doctorales

DEA Espace Européen, Économique et Social ;

tél. : 03 20 43 67 52 ;

email : annarita.palmucci@univ-lille1.fr

DEA de Géographie humaine ;

tél. : 03 20 43 43 43 ;

DEA Droit International, Économique et Communautaire ;

email : fmenu@mailsc-lille2.fr

DEA Défense Nationale et Sécurité Européenne ;

email : fmenu@mailsc-lille2.fr

Centres de Documentation

Centre de Documentation de la Faculté des sciences économiques et sociales ; tél. 03 20 43 46 91 ;

email : sandrine.maes@univ-lille1.fr

Centre de Documentation et de Recherches Européennes de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales ; tél. 03 20 90 74 92



LES MANIFESTATIONS DU PÔLE

Le pôle européen Jean Monnet organise une journée d'études sur le thème :

"Macroéconomie de la zone euro"

Les contributions traiteront notamment les questions suivantes : le taux de change euro-dollar, la politique monétaire et les politiques budgétaires dans la zone euro, les zones monétaires optimales.

à l'Université de Lille 1,
le 25 avril 2002.

Un prochain numéro spécial de la Lettre sera consacré à la présentation des contributions à cette journée d'études.

Pour contacter les organisateurs :

Etienne.Farvaque@univ-lille1.fr et

Florence.Huart@univ-lille1.fr

Pôle Jean Monnet

Faculté des sciences économiques et sociales

USTL

Bâtiment SH2

59655 Villeneuve d'Ascq Cedex

Téléphone : 03 20 33 63 44

Télécopie : 03 20 43 67 67

Messagerie : philippe.rollet@univ-lille1.fr



RETROUVEZ-NOUS
SUR LE WEB !

<http://www.univ-lille1.fr/sceco>